

VILLE DE LA FERTÉ GAUCHER
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Docteur JAUNAUX, Maire.

Etaient présents : Dr Yves JAUNAUX, Maire. M. Hervé CRAPART, Mme Nathalie MASSON, M. Michel LEFORT, Mme Régine LAVIRON, Mme Michèle DARSON, Adjoints.
M. Jean-Pierre CROISSY, Mme Hélène BERGE, Mme Evelyne MARCELOT, M. Jean-Marie ABDILLA (à partir de la délibération N°15), M. Marc VEIL, M. Gilles RENARD, Mme Patience BAMBELA, Mme Ludivine AMEDJKANE (jusqu'à la délibération N°15), M. Serge JAUDON, Mme Béatrice RIOLET, M. Michel JOZON, Mme Pascale ASSOUVIE, M. Claude DEMONCY.

Absents représentés : M. Roger REVOILE par M. Hervé CRAPART
Mme Jocelyne MAILLET par Mme Régine LAVIRON
Mme Michèle JOURNET par Mme Hélène BERGE
M. Joël TEINTURIER par Mme Nathalie MASSON
Mme Christine AIELLO par Mme Michèle DARSON
M. Sylvain PELLETIER par Dr Yves JAUNAUX
M Jean René BILLAUD par M. Michel LEFORT
Mme Dominique FRICHET par M. Serge JAUDON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MASSON

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 février 2018 a été adopté à l'unanimité.

Date de convocation/affichage : 26.02.2018

Date affichage compte-rendu : 09.03.2018

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 19

M le Maire, rend un hommage appuyé à M Jean Jacques BARBAUX récemment décédé. Il demande 1 minute de silence à l'assemblée en sa mémoire.

Arrivée de Mme Ludivine AMEDJKANE à 18h04

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal
Du 6 février 2018
Rapporteur Dr JAUNAUX

Le Conseil Municipal,
Adopte le compte-rendu du 6 février 2018
À l'unanimité.

OBJET : 15/2017 - Rapport/Débat d'Orientation Budgétaire 2018
Ville – Aérosphalte – Assainissement – Eau

Arrivée de M Jean Marie ABDILLA à 18h18

Le débat s'installe.

M. JOZON remarque que la ville est très lourdement impactée financièrement par le coût des transferts de compétences à la CC2M. Il questionne sur cette situation qui selon lui n'est pas normale.

M. Le Maire lui répond et lui explique, pour la énième fois, le fonctionnement d'un transfert de compétence et les obligations financières liées à ce transfert de compétence, évaluées par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

M. JOZON s'étonne des chiffres présentés pour le chapitre 12 (personnel communal), les notes qu'il avait prises pour l'année 2016 ne correspondent pas aux chiffres présentés.

Après vérification les chiffres présentés sont exacts, et correspondent à ceux du Compte Administratif 2016 voté le 11 avril 2017.

M. Le Maire regrette cette mauvaise interprétation de M. JOZON.

M. JOZON s'étonne également des 20% seulement de dépenses d'investissement réalisées en 2017.

M. Le Maire répond que la somme globale au Compte Administratif est de 1 215 461.56 € composée de :

504 468.16 € pour le remboursement du capital d'emprunt,

Et de 710 993.40 € pour les travaux réalisés, ce qui correspond non pas à 20% mais en réalité à 58.5 %.

M. Le Maire regrette de nouveau cette mauvaise interprétation de M. JOZON.

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Gaucher,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, Sur proposition de la commission finances du 20 février 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'exposé de Monsieur Hervé CRAPART,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 février 2018,

Après en avoir délibéré

A : 1 abstention : Mme RIOLET

5 voix contre : M. JAUDON, M. JOZON, Mme ASSOUVIE, M DEMONCY, Mme FRICHET

21 voix pour

Approuve le Débat d'Orientation Budgétaire 2018, ci-joint.

Départ de Mme Ludivine AMEDJKANE à 18h56

OBJET : 16/2018 – Subventions 2018

Monsieur CRAPART, Adjoint au Maire,

Donne lecture des propositions d'attribution des subventions aux différentes Associations Locales faites par la Commission des Finances du 13 février 2018, après étude des dossiers reçus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'exposé de Monsieur CRAPART

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 février 2018,

M. Michel LEFORT ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré,

A 5 abstentions : M JAUDON, Mme FRICHET, Mme RIOLET, Mme ASSOUVIE, M DEMONCY.

1 voix contre : M JOZON

19 voix POUR

Vote les attributions de subventions 2018 suivant l'avis de la commission des finances, comme suit :

Association	ACOMPTE à verser en 2017	total subvention 2017	ACOMPTE à verser en 2018	Demande subvention 2018	Proposition de la commission des finances
APPMA La Ferté Gaucher		155,00 €		300.00 €	155.00 €

AGSM		580,00 €		580.00 €	580.00 €
Au Fil du Temps		300,00 €		500.00 €	300.00 €
Automne et Souvenirs (500€ subv exceptionnelle en plus)		1 450,00 €		1 800.00 €	1 450.00 €
La Brie pour Tous				400.00 €	200.00 €
AVIMEJ				Pas de demande	- €
Brie Sport Organisation (BSO)	3 600,00 €	11 000,00 €	3 600,00 €	11 000.00 €	11 000.00 €
Entente Brie Est (EBE)	3 000,00 €	7 400,00 €	3 000,00 €	10 000.00 €	7 400.00 €
Ferté Initiative Animation (FIA)				3 000.00 €	1 500.00 €
FNACA		470,00 €		500.00 €	470.00 €
Hand		950,00 €		1 200.00 €	950.00 €
JSFG	14 000,00 €	43 000,00 €	14 000,00 €	49 000.00 €	43 000.00 € Exceptionnellement : 4 000.00 €
Secours catholique		180,00 €		500.00 €	180.00 €
Secours populaires		180,00 €		Montant libre	180.00 €
Stars Music		1 500,00 €		Pas de demande	- €
Amicale des Sapeurs- Pompiers		1 000,00 €		1 000.00 €	1 000.00 €
APF - (ass des paralysés de France)		- €		Pas de demande	- €
Rebond 77		- €		Pas de demande	- €
Le Soleil dans la main		- €		Pas de demande	- €
Le Tour de Foot		300,00 €		Montant libre	300.00 €
Les Restos du Cœur		180,00 €		Montant libre	180.00 €
OCCE Maternelle		4 000,00 €		4 000,00 €	4 000.00 €
OCCE Élémentaire		18 081,00 €		19 000,00 €	19 000.00 €
Familles rurales (accueil périscolaire)	10 000,00 €	16 550.00 €	10 000,00 €	15 120.00 €	15 120.00 €
TROUBADOURS	20 000,00 €	35 500,00 €	20 000,00 €	35 000.00 €	35 000.00 €
CCAS 500€ sub exceptionnelle en plus		40 000,00 €		80 000.00 €	80 000.00 €
JSFG section Cyclisme course hommage à B.Maillet		600,00 €		600.00 €	600.00 €
TOTAL	50 600,00 €	203 604,00 €	50 600,00 €		226 565.00 €

DIT que ces subventions sont prévues au Budget Unique de la VILLE 2018, aux comptes 6574 et 65.736.

OBJET : 17/2018 – Intervention du personnel communal au CCAS

Monsieur CRAPART, Adjoint au Maire,

Informe que les agents des services techniques de la Commune interviennent occasionnellement sur le domaine du CCAS, il convient de signer une convention afin d'établir les conditions d'interventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'exposé de Monsieur CRAPART

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 février 2018,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Maire à signer la convention d'intervention ci-jointe.

OBJET : 18/2018 – Conventions pour l'installation de la Fibre Optique

Monsieur CRAPART, Adjoint au Maire,

Expose que pour effectuer le raccordement, l'activation, l'installation et l'abonnement internet sur réseau Fibre Optique, il convient de signer des conventions avec la société K-NET pour tous les bâtiments communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'exposé de Monsieur CRAPART

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 février 2018,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Autorise le Maire à signer les conventions pour le raccordement, l'activation, l'installation et l'abonnement internet sur réseau Fibre Optique

M Le Maire fait remarquer l'excellent travail de M Trésor concernant la recherche des prestataires pour la mise en fonction de la fibre optique pour la totalité des bâtiments communaux, ce qui a permis de réaliser une économie non négligeable de 385 € mensuels.

DECISIONS N°06/2018

Rapporteur M CRAPART

Décision N° 6

Date décision : 08.02.2018

Date affichage : 12.02.2018

OBJET : Décision N° 6/2018 - MMA : avenant au Contrat AUTO FLEET

Il convient de passer un avenant au contrat passé avec MMA – Cabinet Annie LOIR, Z.A. Le Bois Clément, 77320 LA FERTE GAUCHER,

Avenant au contrat d'Assurance Auto Fleet, pour la modification suivante :

- Formule assistance 0 km pour le véhicule Renault/Maxity camionnette ES-004-HL
- La cotisation annuelle s'élève à 1 215.55 € pour le véhicule Renault/Maxity camionnette ES-004-HL extension assistance 0 km

Monsieur le Maire :

Article 1 : DECIDE de signer l'avenant au contrat d'assurance AUTO FLEET indiqués ci-dessus, avec MMA – Cabinet Annie LOIR, Z.A. Le Bois Clément, 77320 LA FERTE GAUCHER.

Article 2 : DIT que cette décision N° 6 sera :

- portée à la connaissance du prochain Conseil Municipal
- affichée
- portée au registre des délibérations
- transmise au représentant de l'Etat en Sous-Préfecture à Provins

INFORMATIONS

- Décès de M Pascal CAIN

Directeur durant de longues années de l'Ecole du Grand Morin puis de celle de Jehan de Brie. M Pascal CAIN avait cette faculté pour trouver le ton juste et créer autour de lui un climat à la fois professionnel, bienveillant et amical. Les obsèques ont eu lieu le lundi 12 février 2018 à Coulommiers

QUESTION DIVERSE

Aucune question diverse

FIN DE LA SEANCE à 19h09

Le Maire,
Dr Yves JAUNAUX

La Secrétaire de séance
Mme Nathalie MASSON